



### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course Général

Directeur de Course Adjoint

Directeur de Course ES 1, 3, 5

Directeurs de Course ES 2, 4, 6

Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES

Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Médecin

Médecin

Chargés des relations avec les concurrents

Chargé des relations avec la presse

Chronométrateurs

Classement

M. Gabriel Gianolio ..... Licence n°7760

M. Michel Leonate..... Licence n°12844

M. Bernard Cousin..... Licence n°6379

M. Franck Mader ..... Licence n°187564

M. Daniel Blanquin ..... Licence n°

M. Jean Jacques Sichler ..... Licence n°17673

M. Licence n°

M. Licence n°

M. Licence n°

M. Licence n°

M. Licence n°

M. Christian Bonin ..... Licence n°

M. Vincent Angelini ..... Licence n°206030

M. Michel Saltzmann ..... Licence n°15471

M. Denis Derché ..... Licence n°66547

M. Michel Widenkeller ..... Licence n°146262

Mme Anne Charlotte Maisonneuve .....

M. Gilbert Horala ..... Licence n°12674

M. Thierry Haaser ..... Licence n°13440

Mme Nancy Gietzendanner..... Licence n°220615

M. Licence n°

M. Licence n°

M. Licence n°

M. Gérard Peureux ..... Licence n°11719

Mme Odile Peureux..... Licence n°11716

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye du Florival compte pour la Coupe de France des Rallyes (coef 2) et du championnat des rallyes de la ligue grand Est.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.1.4.** Toute personne qui désire participer au 39<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 13 mai 2024

**3.1.1.9.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.1.10.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- Engagement pour équipage complet ASAPI : 300 €
- Engagement pour un seul membre ASAPI : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €
- **+ 5€ challenge commissaire versé par l'équipage engagé à l'épreuve.**
- Une somme forfaitaire de 170 euros sera conservée par l'organisateur en cas de forfait après le 22 mai 2024

**3.1.1.11** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le chèque doit être établi à l'ordre de : ECURIE LEFEBVRE impérativement**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

Le Parc Assistance situé sur le parking Mahle Behr à Rouffach, sera accessible à partir de 18h le vendredi 24 mai et devra être **IMPERATIVEMENT LIBERE LE DIMANCHE 26 MAI à 11HRS.**

En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur les emplacements réservés et signalés sur le parking Mahle Behr à Rouffach.

**4.3.1.4 :** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- **D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

**Une pénalité de 200 € sera appliquée pour toutes infractions constatées.**

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Les pénalités sont cumulables

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 39<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival représente un parcours de 175,10 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1, 3, 5, 7 : St Marc : 6,4 km

ES 2, 4, 6, 8 : Gaston : 3,6 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 18 mai 2024 de 9h à 19h

Vendredi 24 mai 2024 de 9h à 19h

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Prix en espèces : NON

Coupes : lots ou coupes

Scratch :	1 <sup>er</sup>	1 Coupe ou Lot
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe ou Lot
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe ou lot
Classes :	1 <sup>er</sup>	1 coupe ou Lot (si 2 partants)
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe ou Lot (si 4 ou + 6 partants)
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe ou Lot (si 8 ou + 9 partants)
Féminine	1 <sup>ère</sup>	1 coupe ou Lot

**La remise des prix se déroulera le : Samedi 25 mai 2024 – Parking Mahle Behr à Rouffach**